

Fw: Conseil municipal du 29 janvier 2026

Expéditeur : Michel GLEYZE (michel@gleyze.com)

À : michel@gleyze.com

Date : mercredi 28 janvier 2026 à 16:49 UTC+1

----- Message transmis -----

De : Directeur Général des Services - MAIRIE ETRECHY <dgs@ville-etrechy.fr>

À : rmlecocq@aol.com <rmlecocq@aol.com>

Cc : Directeur des Services Associatifs - MAIRIE ETRECHY <dsa@ville-etrechy.fr>; Julien GARCIA - MAIRIE ETRECHY <maire@ville-etrechy.fr>; Zakaria HASSAN - MAIRIE ETRECHY <zhassan@ville-etrechy.fr>

Envoyé : mercredi 28 janvier 2026 à 10:41:54 UTC+1

Objet : RE: Conseil municipal du 29 janvier 2026

Bonjour M. Lecocq,

Nous avons effectivement prévu de reporter le vote de ces deux délibérations et celles-ci sont, comme vous avez pu le constater, inscrites à l'ordre du jour de la prochaine commission association du 4 février. Elles seront ensuite inscrites à l'ordre du jour du conseil qui suivra cette commission.

Cordialement,



**Fabien
LAVILLE**

Directeur Général
des Services



01 60 80 67 01 | 07 88 30
68 23



dgs@ville-etrechy.fr



<https://www.ville-etrechy.fr>
Place Charles de Gaulle,
91580 Etréchy, France



De : rmlecocq@aol.com <rmlecocq@aol.com>

Envoyé : mercredi 28 janvier 2026 10:05

À : Directeur Général des Services - MAIRIE ETRECHY <dgs@ville-etrechy.fr>; Julien GARCIA - MAIRIE ETRECHY <maire@ville-etrechy.fr>

Objet : Conseil municipal du 29 janvier 2026

Monsieur le Directeur Général des Services,

Il a été porté à notre connaissance que les délibérations suivantes :

- 04/2026 – Modification des tarifs pour l'utilisation du stand de tir d'Étréchy
- 05/2026 – Convention d'entretien des blocs naturels d'escalade de la Forêt régionale d'Étréchy entre la Ville d'Étréchy et l'association E3 Escalade

sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal du 29 janvier prochain, alors même qu'elles doivent être examinées lors de la commission « Vie associative » prévue le 4 février.

Dans un souci de respect du fonctionnement normal des instances municipales, et afin que les élus puissent se prononcer en Conseil municipal après un examen préalable en commission compétente, nous demandons que ces deux délibérations soient retirées de l'ordre du jour du Conseil municipal du 29 janvier.

Nous souhaitons qu'elles soient présentées lors du Conseil municipal suivant la tenue de la commission du 4 février, conformément à une méthode de travail respectueuse du rôle des commissions et du droit à une information complète des conseillers municipaux.

Il est bien entendu que, si ce point a d'ores et déjà été identifié et pris en compte par vos services, vous pouvez ne pas tenir compte du présent courriel.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous confirmer la prise en compte de cette demande.

Avec mes respectueuses salutations

Lecocq Roger
Conseiller municipal
Etrechy Ensemble et Solidaires